

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 décembre 2019

**N° 317/12/2019 : TRANSFERT DES CONTRATS DE PRETS DES COMMUNES AU GMCA DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE EAU - LISTE DES PRETS EAU TRANSFERES SUR LE BUDGET ANNEXE DU GMCA AU 1ER JANVIER 2020**

*L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.*

**Présents Titulaires : 33**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Annie GUILLOT, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Daniel DONADIO, Francis LABRUYERE, Christine MOLLIN, Laurence PAGES, Gaël TABARLY.

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019 approuvant le transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2019 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération et transfert de la compétence eau au Grand Montauban Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant qu'au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban se substituera de plein droit aux communes pour la compétence eau qui lui est transférée ;

Madame la Présidente du GMCA propose à l'assemblée la liste des prêts « eau » qui, compte tenu du transfert de la compétence eau, seront repris de plein droit par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Cette répartition sera conforme aux conditions des contrats de prêt initiaux (taux d'intérêt, durée, mode d'amortissement...).

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le transfert des prêts «eaux» par les communes membres du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, conformément à l'annexe détaillée de la Dette Eau – GMCA au 01/01/2020, ci-jointe.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

